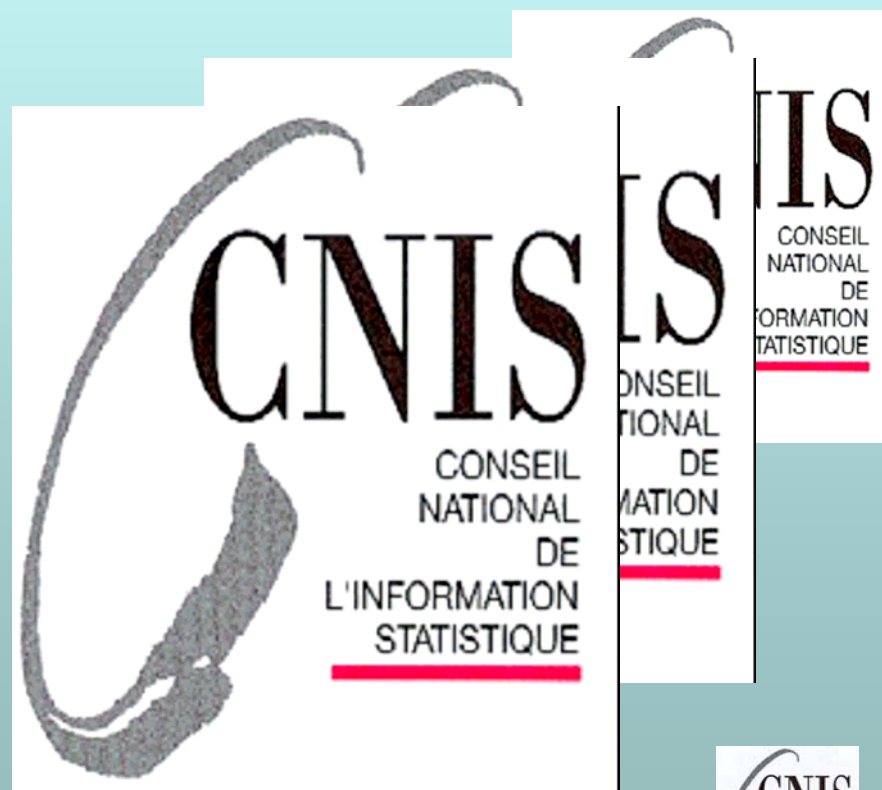


Monnaie, finances, balance des paiements

Bilan du programme à moyen terme

2004-2008

INSEE DCSRI



Bernard GUIBERT

Page 1

Le bilan du programme 2004-2008 du Cnis

- › Les investissements lourds réalisés
- › Les demandes adressées à la statistique publique

Des investissements lourds

- › **Le recensement de la population : la fin très attendue du cycle quinquennal**
- › **La refonte des grands répertoires**
- › **Utilisation des sources administratives**
- › **L'observation des prix s'améliore**
- › **La diffusion gratuite par l'internet**
 - **L'accès aux fichiers pour les chercheurs**

La diffusion gratuite par l'internet

- › Tous les producteurs ont généralisé l'accès gratuit par l'internet
- › Ouverture du site de la statistique publique
- › L'accès aux métadonnées reste souvent à améliorer

Nouvelles demandes adressées à la statistique publique

- › Prégnance des besoins régionaux et locaux
- › Les initiatives européennes
- › Évaluation des politiques publiques
- › Développement durable
- › Globalisation

Avis n°1: Référentiel des entreprises les plus impliquées dans les échanges internationaux

- › **Problème:** réduction du champ des déclarations bancaires de balance des paiements.
- › **Solution:**
 - une enquête de substitution qui nécessite un *référentiel statistique des entreprises résidentes* les plus impliquées dans les échanges internationaux.
 - La base de sondage reposera sur les déclarations bancaires.
 - Le répertoire n'a pas été encore réalisé.
 - Mais le règlement (CE 143/2008 du 12/2/08) qui organise l'échange des informations nécessaires et prévoit des répertoires de fournisseurs internationaux de service facilitera la création de la base de sondage.

Avis n°2 - Filiales françaises de groupes étrangers et filiales à l'étranger de groupes français

- › **But:** mieux quantifier le phénomène de mondialisation.
- › **Moyen:** statistiques sur les caractéristiques et les activités des filiales des groupes étrangers en France et français à l'étranger (Foreign Affiliate Trade Statistics inwards et outwards).
 - Le règlement (EC) No 716/2007 sur les FATS a été adopté.
 - La Banque de France participe à l'enquête pilote de 2008 FATS inwards pour ses déclarants directs généraux.
 - Une dérogation de deux ans sur la partie outward a été obtenue pour la France.

Avis n°3 - Comptes des intermédiaires financiers autres que les institutions financières monétaires

- › **But:** Mieux connaître l'intermédiation autre que celle des institutions financières monétaires. Notamment:
 - entreprises d'investissement,
 - fonds communs de créances,
 - OPCVM (Organes de placement collectif en valeurs mobilières non monétaires).
- › **Moyen:**
 - Modernisation de la collecte des données sur les *comptes trimestriels des intermédiaires financiers autres que les institutions financières monétaires (OPCVM non monétaires, organismes de titrisation...)*
 - Intégration en 2009/2010 des demandes supplémentaires en provenance de la BCE.
- › **Assurances:**
 - Transmission à la Banque de France (à partir de l'été 2008) des informations sur les opérations des sociétés d'assurance collectées par l'ACAM (Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles) via un nouveau dispositif informatisé et sécurisé.

Avis n°4 - Marchés financier

- › Amélioration de la connaissance des comptes financiers dans l'Union européenne:
 - publication en ligne de données financières trimestrielles (placements et financements des agents non financiers et des sociétés d'assurance),
 - ventilation et intégration dans le PIB des *services d'intermédiation financière indirectement mesurée* (SIFIM),
 - titres en « qui à qui »: ventilation par secteurs émetteurs des portefeuilles titres des secteurs détenteurs dans les comptes nationaux d'ici fin 2008 ,
 - détention et valorisation des actions non cotées.
- › Intégration en cours des comptes de résultat trimestriels des établissements de crédit dans un compte non financier trimestriel simplifié:
 - des institutions financières,
 - des flux d'intérêt trimestriels ventilés par contrepartie
 - des SIFIM annuels provisoires.

Avis n°5 - Nouvelles normes comptables

› Les normes IAS (International Account Standards):

Obligatoires (règlement européen n°1606-2002 du 19/7/02) à partir de l'exercice 2005 pour les comptes consolidés des *établissements bancaires français* admis à la cotation sur un marché réglementé européen.

– Pb statistiques:

ruptures de séries de base

valorisation des comptes des institutions financières

– Solutions:

création en 2006 de nouveaux états BAFI (Base des Agents Financiers) pour les états consolidés (bilans et comptes de résultat);

à partir de juin 2007: états de reporting FINREP (Financial Report) sous périmètre de surveillance prudentielle (règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2000-03 du 6/9/2000 modifié).

› Statistiques *monétaires*:

Les normes IAS pour les établissements de crédit seront prises en compte

pour la révision quinquennale des statistiques monétaires qui prendra effet début 2010,

dans le projet SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) rapprochant les reportings monétaires et prudentiels grâce à la taxonomie XBRL (eXtensible Business Reporting Language : format d'échange de données issues du langage XML).

pour les différentes remises des établissements de crédit.

Avis n°6 - Comptes financiers des administrations publiques

› Dette publique « au sens du Traité de Maastricht »:

Grâce aux investissements de l'Insee, de la DGCP et de la Banque de France

- elle est calculée annuellement et estimée trimestriellement,
- publiée régulièrement dans les « informations rapides » de l'Insee.

› Comptes financiers des administrations publiques:

- dématérialisation de la collecte des données issues des comptabilités de l'État et des organismes divers d'administration centrale
- automatisation de l'élaboration à la DGCP et à la Banque de France.
- publication annuelle des comptes financiers trimestriels des administrations publiques par la Banque de France.

Données locales de la Banque de France

Les implantations départementales de la Banque de France recueillent et exploitent des données statistiques qui peuvent éclairer la vie économique locale:

- Centralisations financières mensuelles, agrégées par département, sur les opérations de dépôts et de crédits traitées par les banques appartenant à la Fédération Bancaire Française (FBF) pour le compte de leur clientèle non financière (résidente et non résidente).
- À partir de juin 2007 (grâce à une convention avec la FBF) publication des résultats mensuels des dépôts et crédits au niveau national et départemental (voir site de la Banque)

Enquêtes de conjoncture

- › **Extension de la collecte des données**
 - Aux services marchands (intégration des services aux particuliers) et de l'enquête
 - Aux chiffres d'affaires dans le commerce de détail
- › **L'enquête couvre désormais l'ensemble des produits manufacturés de la consommation des ménages.**

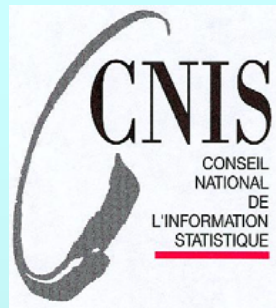
Accès des chercheurs aux données

Le CNIS avait souhaité augmenter l'accessibilité des données , notamment pour les chercheurs.

- › Dans le contexte juridique et administratif européen qui régit le respect de la confidentialité des données, la Banque de France a précisé les modalités et les conditions de mise à disposition des données individuelles aux chercheurs et a facilité cet accès.

Indépendance de la statistique

- › Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne,
- › dans l'esprit du « code des bonnes pratiques » d'Eurostat
- › a adopté un engagement public du système européen des banques centrales (SEBC)
- › garantissant l'indépendance, la fiabilité, la qualité et l'impartialité de la production des statistiques monétaires et financières



Merci pour votre attention

Bernard Guibert
8/10/08

